



RAPPORT DU MAIRE

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021

Chères citoyennes, Chers citoyens,

Tel qu'exigé par la Loi, à l'article 176.2.2 du Code municipal, je dois faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour la précédente année.

Les grandes lignes du rapport financier :

Revenus	3 755 309 \$
Charges	3 425 433 \$
Affectations et autres éléments de conciliation	-102 101 \$
Excédent de l'exercice financier 2021	431 977 \$
Excédent accumulé	1 502 119 \$
Investissements 2021	358 993 \$
Dette à long terme	3 381 559 \$
Taux global de taxation – (Taxes foncières et services municipaux)	0,9111 \$ /100 \$

Le rapport de l'auditeur indique que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par ailleurs, tel que mentionné à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici le détail de la rémunération versée pour l'année 2021 :

• Rémunération annuelle du maire :	13 512 \$
• Allocation de dépenses du maire :	6 756 \$
• Rémunération annuelle d'un conseiller :	4 504 \$
• Allocation de dépenses d'un conseiller :	2 252 \$
• Rémunération annuelle du maire à la MRC :	5 366 \$
• Allocation de dépenses du maire à la MRC :	2 683 \$
• Rémunération annuelle du délégué à la Régie :	771 \$
• Allocation de dépenses du délégué à la Régie :	385 \$


Les principales réalisations de 2021 :

- Installation d'un panneau numérique sur le terrain du presbytère permettant l'affichage d'informations à la population. Coût : 31 652 \$, financé par le Fonds Covid du gouvernement du Québec.
- Achat de 10 appareils respiratoires avec cylindres pour le Service de sécurité incendie. Coût : 112 305 \$, payé par un emprunt au fonds de roulement avec un remboursement sur 5 ans.
- Appareils de communications pour le Service de sécurité incendie. Coût : 16 155 \$, payé avec une aide financière de l'Agence municipale 9-1-1 du Québec.
- Travaux de resurfaçage dans différents chemins municipaux pour un montant de 169 662 \$ et financé en partie par le Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports du Québec, volet Entretien des routes locales.
- Travaux de pavage du rang Sainte-Hélène. Coût : 96 916 \$, financé au moyen de la TECQ.
- Achat de deux afficheurs de vitesse pour sensibiliser la population au respect de la limite de vitesse. Coût : 7 604 \$, financé par les taxes foncières.
- Plans et devis pour le remplacement de la conduite d'eau potable sur une partie de la rue Principale. Coût : 28 730 \$, les travaux prévus en 2022 et le projet financé par la TECQ.
- Achat d'une lisière de terrain longeant le chemin de fer pour aménager une piste cyclable. Coût : 65 088 \$, avec une participation financière du promoteur du projet domiciliaire multifamilial.

Je confirme qu'ensemble votre conseil municipal ainsi que les gestionnaires ont démontré une attention particulière dans la gestion des fonds publics de façon à réaliser de nouveaux projets tout en nous permettant de maintenir une bonne santé financière.

Merci de votre confiance.

Déposé à la séance ordinaire du conseil du 3 mai 2022.


Réjean Rajotte, maire

Ce rapport sera diffusé dans le journal Le Bagotier et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com.